COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 9/2023
au Conseil communal de Sullens

Remplacement du véhicule utilitaire

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, la Municipalité vous soumet une demande de crédit pour le remplacement du véhicule utilitaire actuel.

1. Préambule

Le véhicule Nissan diesel single Cab 4 WD avec un pont basculant a été acquis en 2005 et compte à ce jour 81'283 km. Il est engagé pour le service de la voirie, le déneigement, ainsi que l'arrosage en été et utilisé quotidiennement pour les divers travaux communaux. Il est soumis à des contraintes mécaniques particulières (nombreuses mises en marche/arrêts, courtes distances, charges régulières et très variables).

Après plus de 18 ans de bons et loyaux services, il s'avère que son entretien devient de plus en plus coûteux et qu'un bruit moteur suspect est apparu ces derniers mois. De plus, de la corrosion est présente sur le véhicule.

Lors de l'inspection périodique au service des automobiles, il nous a été notifié que les mesures effectuées lors du test anti-pollution n'étaient plus conformes. Dès lors, nous avons l'obligation d'y remédier dans les meilleurs délais.

Selon les propos de notre garagiste et au vu de l'année de construction du moteur diesel ainsi que des problèmes actuels, il n'est pas raisonnable d'engager d'importants frais de réparation, sans aucune certitude de valider le test anti-pollution et avec le risque de voir survenir d'autres problèmes.

2. Justificatif du choix

Le remplacement du Nissan étant jugé indispensable, la Municipalité a envisagé l'achat d'un véhicule de remplacement. Elle a procédé, en lien avec les utilisateurs, à l'évaluation des tâches à mener à bien avec cet engin. Le choix s'est porté sur un type de véhicule mixte tout-terrain, diesel Euro 6, 40km/h, 4x4, essieu directionnel à l'arrière pour plus de maniabilité dans les petits chemins.

Il sera équipé d'un système multilift permettant d'avoir plusieurs types de bennes afin d'offrir une polyvalence de chargement, une souplesse d'utilisation, de vastes possibilités d'extension (saleuse, citerne d'arrosage etc.).

Dans un premier temps, des informations ont été collectées auprès de différents fournisseurs pour connaître les produits disponibles et des contacts ont été établis avec des responsables d'autres voiries.

Dans un second temps, nous avons approché 2 fournisseurs de véhicules (Bucher-Ladog et Viktor Meili) qui répondaient à nos différents critères d'utilisation.

A l'issue de ces démarches, nous avons procédé à un essai sur nos routes communales des différents véhicules qui ont répondu totalement à nos attentes. Les fournisseurs ont établi des offres définitives avec des délais de livraison variant de 0 à 15 mois.

Seule l'entreprise Viktor Meili SA nous a proposé un véhicule de démonstration, livrable de suite.

La Municipalité vous propose d'acquérir ce véhicule de démonstration (environ 200 heures d'utilisation sans contraintes mécaniques), modèle VM7000 H45ML, moteur 6 cylindres Euro 6C de 2022, de la marque Viktor Meili SA, entreprise suisse basée à Schübelbach dans canton de Schwyz et une agence à Saint-Triphon.

Accessoires : 1 benne supplémentaire et une adaptation de la lame à neige 10'000.-.

Le prix total du véhicule avec accessoires s'élève à CHF 210'000.-.

Celui-ci est en parfait état et la garantie du fournisseur est de 24 mois ou 600 heures, identique à un véhicule neuf.

Il est à noter que l'entretien du véhicule sera effectué par le fournisseur, l'équipe de maintenance travaillant directement sur site.

De plus, il sera équipé de notre lame à neige Zaugg qui est en très bon état.

Au vu de l'état actuel du Nissan et des risques de panne durant l'hiver, la Municipalité estime qu'il s'agit d'une excellente opportunité et d'une économie substantielle par rapport au prix d'achat d'un même véhicule neuf (plus de CHF 260'000.-)

<u>Financement</u>
Le véhicule sera financé par les liquidités courantes et les emprunts en cours. Il sera amorti en 10 ans. Les éventuels intérêts de l'emprunt figureront également dès 2025 dans le compte de fonctionnement.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 7 décembre 2023, après avoir :
vu le préavis municipal 9/2023,
ouï le rapport des commissions,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 :
d'autoriser la Municipalité à acquérir le véhicule utilitaire Viktor Meili de démonstration, modèle VM7000 H45ML, Euro 6C.

Article 2 :
d'accorder un crédit d'investissement de CHF 210'000.- à cet effet. Ce montant sera financé par les liquidités courantes, les emprunts en cours, par un nouvel emprunt aux meilleures conditions.

Article 3 :
d'autoriser l'amortissement du crédit qui s'effectuera sur 10 ans.

Article 4 :
d'autoriser la Municipalité à porter au compte de fonctionnement dès 2025, les charges annuelles de CHF 21'000.- (amortissement). Cet investissement n'engendre pas de coûts d'exploitation supplémentaires hormis les éventuels intérêts de l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : C. Gozel

MUNICIPALITE DE SULLENS

La Secrétaire : N. Bégel

Responsable du préavis : M. Roland Valet, municipal

Commission des finances : M. Nicolas Valet, M. Eric Dubauloz, M. Mathieu Cappi, Mme Aline Jordan, M. Frank Dayen

Commission ad hoc : M. Maxime Cappi, M. Alain Magnenat, M. Arcangelo Preite